

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1340

7 décembre 2005

SOMMAIRE

A.S. Hotels S.A., Luxembourg	64280	Follow Investment S.A., Luxembourg	64276
Affinity Health Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	64281	Follow Investment S.A., Luxembourg	64276
Ampersand S.A., Bertrange	64298	Fontika Soparfi S.A., Luxembourg	64279
Ampersand S.A., Bertrange	64299	Galtigano S.A., Luxembourg	64285
Aurora-Invest S.A., Bertrange	64317	Gilmour S.A. Holding, Luxembourg	64293
Aurora-Invest S.A., Bertrange	64319	Graphique Systèmes S.A., Luxembourg	64284
Avery Dennison Holding Luxembourg, S.à r.l., Rodange	64281	Hoffnung S.A.H., Luxembourg	64278
Avery Dennison Holding Luxembourg, S.à r.l., Rodange	64296	Incarta Development S.A., Luxembourg	64284
Avery Dennison Holding Luxembourg, S.à r.l., Rodange	64298	Indian Investment S.A.H., Luxembourg	64300
Boyart S.A., Luxembourg	64293	Indiana S.A. Holding, Luxembourg	64280
Casandrax Financial S.A., Luxembourg	64284	Juna S.A.H., Luxembourg	64299
CEDECO, Central Development and Investment Company S.A.H., Luxembourg	64278	Kerdos S.A., Luxembourg	64274
Chemie Faser S.A.H., Luxembourg	64279	Lakefield S.A. Holding, Luxembourg	64285
Cheniclem S.A., Luxembourg	64277	Lansdale S.A. Holding, Luxembourg	64285
Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg	64276	Larguez les Amarres S.A., Luxembourg	64307
Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg	64276	Lehwood Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64302
Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg	64276	Luxembourg Financial Services S.A., Strassen ...	64284
Chrysa Immobilière S.A., Luxembourg	64276	Luxembourg Financial Services S.A., Strassen ...	64284
Club Med Asie S.A., Luxembourg	64319	Odissea Investments S.A., Luxembourg	64278
CST Finance S.A., Luxembourg	64279	P.S.M. Investment S.A.H., Luxembourg	64278
CST Investment Holding S.A., Luxembourg	64281	Palomar S.A. Holding, Luxembourg	64278
Deltrade, S.à r.l., Luxembourg	64300	PP Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64293
Ebony Investments, S.à r.l., Luxembourg	64312	PP Luxco Holdings, S.à r.l., Luxembourg	64296
Ebony Investments, S.à r.l., Luxembourg	64313	Railbaron S.A. Holding, Luxembourg	64283
Efac S.A.H., Luxembourg	64300	(La) Rose S.A.H., Luxembourg	64299
Eurimex S.A.H., Luxembourg	64274	Saint Hubert S.A., Luxembourg	64277
Eurimex S.A.H., Luxembourg	64274	Schwedenkreuz Investments Holding S.A., Luxem- bourg	64279
Eurimex S.A.H., Luxembourg	64274	Société Hôtelière du Senior Hôtel RR d'Echter- nach S.A., Echternach	64277
Eurimex S.A.H., Luxembourg	64275	Soconim S.A., Luxembourg	64277
Eurimex S.A.H., Luxembourg	64275	Soft Shoes S.A., Wasserbillig	64275
Eurimex S.A.H., Luxembourg	64275	Somainvest S.A., Luxembourg	64313
Europrop Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg ...	64285	Taxcontrol International Holding S.A., Luxem- bourg	64279
Fedi S.A.H., Luxembourg	64300	Ting Holding S.A., Mamer	64320
Fimaco S.A.H., Luxembourg	64300	Ting Holding S.A., Mamer	64320
Financière Joseph II S.A.H., Luxembourg	64285	Wonderview S.A., Luxembourg	64277
Financière Pétrusse S.A.H., Luxembourg	64284	World Hotels Garant S.A., Luxembourg	64281
		Zanmit Investment S.A., Luxembourg	64281

KERDOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 88.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064708.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

EURIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 5.122.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mars 1996

L'assemblée décide de nommer M. Christian Weiler administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

EURIMEX S.A

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064690.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

EURIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 5.122.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 25 mars 1999

L'assemblée décide de nommer administrateur M. Jean-Paul Proth en remplacement de M. Henri Kirsch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

EURIMEX S.A.

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064693.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

EURIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.
R. C. Luxembourg B 5.122.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 28 mars 2002

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Christian Weiler pour 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

EURIMEX S.A.

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064695.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

EURIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 5.122.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 mars 2003

L'Assemblée décide de nommer administrateur de la société M. Robert Dennewald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

*Pour la société**EURIMEX S.A.*

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064697.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

EURIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 5.122.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mars 2005

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Jean-Paul Proth pour 6 ans.

L'assemblée décide de confier à DELOITTE S.A., Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, la mission de réviseur d'entreprises pour la durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

*Pour la société**EURIMEX S.A.*

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(064699.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

EURIMEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 5.122.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05685, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064704.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

SOFT SHOES S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-6637 Wasserbillig, 15, Esplanade de la Moselle.

H. R. Luxemburg B 90.993.

Gemäss Gesellschafterversammlung vom 7. Juni 2004 werden die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie das des Prüfungskommissars bis zur jährlichen Gesellschafterversammlung, welche im Jahre 2007 stattfindet, verlängert.

Luxemburg, den 5. Juli 2005.

*Für die Gesellschaft**FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG03180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065014.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07202, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064700.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064701.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064703.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CHRYSA IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.957.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

Signature.

(064706.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FOLLOW INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064746.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FOLLOW INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06773, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064742.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

WONDERVIEW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.335.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064718.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

SOCIETE HOTELIERE DU SENIOR HOTEL RR D'ECHTERNACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6448 Echternach, 9, rue de l'Hôpital.
R. C. Luxembourg B 96.109.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064720.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

SOCONIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.687.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06443, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064722.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CHENICLEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.863.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064723.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

SAINT HUBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064725.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

PALOMAR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 13.940.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064728.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

P.S.M. INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 36.307.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064729.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**CEDECO, CENTRAL DEVELOPMENT AND INVESTMENT COMPANY S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 13.321.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064730.3/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

HOFFNUNG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064732.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

ODISSEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00803, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064734.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

SCHWEDENKREUZ INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 72.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00791, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064735.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

TAXCONTROL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06806, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064736.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CHEMIE FASER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 39.010.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064737.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CST FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 94.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064738.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FONTIKA SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.326.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FONTIKA SOPARFI S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 90.326 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n° 83 du 28 janvier 2003.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois par acte du même notaire et en dernier lieu en date du 3 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 823 du 11 août 2004.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Monsieur le Président nomme secrétaire Monsieur Raymond Thill, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2017 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateurs Mademoiselle Angela Porco, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 303.200 (trois cent trois mille deux cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 3.032.000,- (trois millions trente-deux mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation.

2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur MARBLE MANAGEMENT LTD, Wickhams Cay, Road Town, P.O. Box 146, Tortola (British Virgin Islands).

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: P. Schmit, R. Thill, A. Porco, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 6, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(066738.3/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

A.S. HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 91.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064739.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

INDIANA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 98.839.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064755.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CST INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 94.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06785, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064740.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

WORLD HOTELS GARANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 92.097.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064743.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

AFFINITY HEALTH HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 97.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juillet 2005.

P. Bettingen

Notaire

(064747.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

ZANMIT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06756, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064749.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D..
R. C. Luxembourg B 85.076.

In the year two thousand and five, on the third day of February, at 12:30 p.m.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Rijnland, under number 28099309,

here represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leiden, The Netherlands, on 3 February 2005, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith. The appearing party is the sole shareholder of AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 85076, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 28 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 April 2002, number 551. The articles of incorporation were last modified by a deed of the undersigned notary on 2 February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of four million one hundred one thousand eight hundred Euro (EUR 4,101,800.-) from its current amount of forty-four million one hundred nine thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 44,109,175.-) up to forty-eight million two hundred ten thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 48,210,975.-) through the issue of one hundred sixty-four thousand seventy-two (164,072) shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed by AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., prenamed.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of six hundred fifty-seven thousand nine hundred thirty (657,930) shares, with a total fair market value of eighty-two million four hundred ninety-eight thousand five hundred forty Euro (EUR 82,498,540.-), of AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 97.945.

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V. hereby authorizes Ms. Patricia Horreaux, financial controller, with professional address at Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, to register the above mentioned transfer of the AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. shares in the shareholders' register of AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. held at the company's registered office and to take all necessary action to realize the transfer of ownership of the AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. shares.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of the latter company is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of eighty-two million four hundred ninety-eight thousand five hundred forty Euro (EUR 82,498,540.-) consists of four million one hundred one thousand eight hundred Euro (EUR 4,101,800.-) allocated to the share capital and seventy-eight million three hundred ninety-six thousand seven hundred forty Euro (EUR 78,396,740) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 8 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 8.** The Company's share capital is set at forty-eight million two hundred ten thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 48,210,975.-) represented by one million nine hundred twenty-eight thousand four hundred thirty-nine (1,928,439) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the shares to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, trois février, à 12.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas, inscrite à la Chambre du Commerce et des Industries pour Rijnland, sous le numéro 28099309,

ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leiden, Pays-Bas, le 3 février 2005. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 85.076, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 551 du 9 avril 2002. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 2 février 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions cent un mille huit cents euros (EUR 4.101.800,-), afin de le porter de son montant actuel de quarante-quatre millions cent neuf mille cent soixante-

quinze euros (EUR 44.109.175,-) à quarante-huit millions deux cent dix mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 48.210.975,-) par l'émission de cent soixante-quatre mille soixante-douze (164.072) parts sociales nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., ci avant nommé.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature consistant en six cent cinquante-sept mille neuf cent trente (657.930) parts sociales, ayant une valeur de marché de quatre-vingt deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quarante euros (EUR 82.498.540,-), de Avery Dennison Investments Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 97.645.

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V. donne pouvoir à Mlle Patricia Horreaux, contrôleur financier, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, aux fins d'enregistrer le transfert de parts sociales de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. ci-avant mentionné, dans le registre des actionnaires de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. tenu au siège social de la société, ainsi que d'accomplir tout acte nécessaire à la réalisation du transfert de parts sociales de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

A la suite de cet apport, 100% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné. L'apport total de quatre-vingt deux millions quatre cent quatre-vingt dix-huit mille cinq cent quarante euros (EUR 82.498.540,-) consiste en quatre millions cent un mille huit cents euros (EUR 4.101.800,-) alloués au capital social et en soixante dix-huit millions trois cent quatre-vingt seize mille sept cent quarante euros (EUR 78.396.740,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-huit millions deux cent dix mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 48.210.975,-) représentée par un million neuf cent vingt-huit mille quatre cent trente-neuf (1.928.439) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport de l'ensemble des parts sociales à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 74, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(067037.3/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

RAILBARON S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 98.842.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064759.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

INCARTA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06832, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064753.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

CASANDRAX FINANCIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 89.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06827, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064756.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

GRAPHIQUE SYSTEMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 39.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06882, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064760.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.917.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064750.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

LUXEMBOURG FINANCIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.917.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064751.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FINANCIERE PETRUSSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.786.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064765.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

LANSDALE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 98.847.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064763.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

LAKEFIELD S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 98.837.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06047, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064766.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

GALTIGANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 92.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06876, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064767.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FINANCIERE JOSEPH II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.785.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064768.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

**EUROPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EUROPROP LUXEMBOURG II S.A)**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 32.155.

In the year two thousand five, on the twenty-first day of July.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPROP LUXEMBOURG II S.A., a public company (société anonyme), having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 32.155, incorporated pursuant to a notarial deed dated 10 November 1989, passed before Maître Paul Frieders, notary public residing at Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of the year 1990 at page 5679.

The meeting is presided by Mr. Patrick van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, the one thousand (1,000) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase the Company's share capital by an amount of EUR 13.31 (thirteen Euro and thirty-one Cents) in order to raise it from its current amount of EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Cents) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) by contribution in cash of EUR 13.31 (thirteen Euro and thirty-one Cents) in order to fix the share capital at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and amendment of article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

2. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a public company («société anonyme» - S.A.) into a private limited liability company («société à responsabilité limitée» S.à r.l.).

3. Change of the name of the Company into EUROPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l.

4. Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the company.

5. Discharge to the directors of the Company.

6. Appointment for an undetermined period as Managers («gérants») of the Company of:

- Mr Jean-Christophe Caron-Telders, Asset Manager, residing at 7, Chesterfield Hill, GB-W1J5BL Mayfair, London;
- Mr Franck Ruimy, Partner at AERIUM LLP, residing at 19, Cadogan Gardens, Flat 13, GB-SW3 2RW London;
- Mr Ely Michel Ruimy, PDG of LEONARD DE VINCI GROUP, residing at 77ter, rue Charles Lafitte, F-92200 Neuilly sur Seine, France.

7. Acknowledgement and acceptance of the resignation of AUDIEX S.A. with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, as statutory auditor of the Company.

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to increase the Company's share capital by an amount of EUR 13.31 (thirteen Euro and thirty-one Cents) in order to raise it from its current amount of EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred eighty-six Euro and sixty-nine Cents) to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) by contribution in cash of EUR 13.31 (thirteen Euro and thirty-one Cents) in order to fix the share capital at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each and amendment of article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

The Company's share capital is therefore fully held by AERIUM EBBC, S.à r.l.; 1,240 shares with a nominal value of EUR 25.- each.

Second resolution

The meeting decides to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public company («société anonyme» - S.A.) into a private limited liability company («société à responsabilité limitée» - S.à r.l.).

Third resolution

The meeting resolves to change the name of the company into EUROPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Fourth resolution

The meeting resolves to completely restate the articles of association, as appended hereafter, in order to adapt them to the new form of the company.

Fifth resolution

The meeting resolves to give full discharge to the directors of the Company until today for the accomplishment of their mandate.

Sixth resolution

The meeting resolves to appoint for an undetermined period as Managers («gérants») of the Company:

- Mr Jean-Christophe Caron-Telders, Asset Manager, residing at 7, Chesterfield Hill, GB-W1J5BL Mayfair, London, United-Kingdom;
- Mr Franck Ruimy, Partner at AERIUM LLP, residing at 19, Cadogan Gardens, Flat 13, GB-SW3 2RW London, United Kingdom;
- Mr Ely Michel Ruimy, PDG of LEONARD DE VINCI GROUP, residing at 77ter, rue Charles Lafitte, F-92200 Neuilly sur Seine, France.

Seventh resolution

The meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of AUDIEX S.A. as statutory auditor with registered office at 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The Articles of Incorporation shall be read as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Name - Corporate object - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate name

1.1. There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

1.2. The Company will exist under the corporate name of EUROPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Art. 2. Corporate object

2.1. The object of the corporation is the acquisition by purchase or in any other manner, the renting, the valuation as well as the transfer by sale, exchange or otherwise and the letting out on hire of fixed (real) properties of all kinds, and the administration and the development of these properties. In a general fashion it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.2. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3. The Company shall not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

2.4. In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 3. Registered office

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for by Article 12 regarding the amendments to the Articles.

3.3. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

3.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

3.5. The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder.

Capital - Shares

Art 5. Corporate capital

5.1. The share capital is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

5.2. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

5.3 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares

6.1 Each share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by the existing shareholders are freely transferable between such existing shareholders.

7.3 The shares cannot be transferred to non-shareholders unless the shareholders representing at least three-quarter of the corporate capital have agreed thereto in a general meeting.

Management and shareholders

Article 8. Board of managers

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Article 9. Powers of the board of managers

9.1 In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

9.3 The Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, the Company will be bound without any limitation by the single signature of any one manager.

9.4 The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, and will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Article 10. Meetings and decisions of the board of managers

10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.

10.3 The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two managers.

10.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice.

10.5 The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

10.6 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

10.7 A manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

10.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.9 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Article 11. Liability of the managers

11.1 The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Article 12. Shareholders meetings and decisions

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

12.2 In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

12.3 Each share entitles to one vote.

12.4 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed and the commitments of the shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

12.5 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.6 General meetings of shareholders may be convened by the board of managers or if requested by shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.

12.7 Such convened general meetings of shareholders may be held at such places in the Grand-Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

12.8 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

12.9 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

Financial year - Balance sheet

Article 13. Financial year

13.1 The Company's financial year starts each year on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Article 14. Adoption of financial statements

14.1 At the end of each financial year, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

14.2 Each shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office, in accordance with the applicable legal provisions.

Article 15. Distribution rights

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

15.3 The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Winding-up - Liquidation

Article 16. Winding-up, Liquidation

16.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.

16.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

16.3 At the time of winding up the Company; the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Article 17. Applicable law

17.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPROP LUXEMBOURG II S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 32.155, constituée par un acte notarié en date du 10 novembre 1989, passé par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1990, à la page 5679.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acte que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) dans le but de le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf centimes) à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) par apport en numéraire de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) en vue de fixer le capital social à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 1,240 (mille deux cent quarante) actions de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune et modifier l'article 5 des Statuts de la Société.

2. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

3. Changement du nom de la Société en EUROPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l.

4. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.
5. Décharge aux administrateurs de la Société.
6. Nomination en tant que gérants de la Société de:
 - M. Jean-Christophe Caron-Telders, Gestionnaire de Patrimoine, de résidence à 7, Chesterfield Hill, GB-W1J5BL Mayfair, Londres, Royaume-Uni;
 - M. Franck Ruimy, Associé de AERIUM LLP, de résidence à 19, Cadogan Gardens, Flat 13, GB-SW3 2RW, Londres, Royaume-Uni;
 - M. Ely Michel Ruimy, PDG du GROUPE LEONARD DE VINCI, de résidence à 77ter, rue Charles Lafitte, F-92200 Neuilly sur Seine, France.
7. Reconnaissance et acceptation de la démission de AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, dans leur capacité de commissaire aux comptes de la Société
Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) dans le but de le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR (trente mille neuf cent quatre vingt six euros et soixante neuf centimes) à 31.000,- EUR (trente et un mille) par apport en numéraire de 13,31 EUR (treize euros et trente et un centimes) en vue de fixer le capital social à 31.000,- euros (trente et un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune et modifier l'article 5 des Statuts de la Société.

Ainsi, le capital social de la Société est détenu par AERIUM EBBC, S.à r.l.; 1.240 Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25,-.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la Société en EURPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, tels qu'annexés à la présente, de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société jusqu'à ce jour pour les actes accomplis lors de l'exercice de leur fonction.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jean-Christophe Caron-Telders, Gestionnaire de Patrimoine, de résidence à 7, Chesterfield Hill, GB-W1J5BL Mayfair, Londres, Royaume-Uni;
- M. Franck Ruimy, Associé de AERIUM LLP, de résidence à 19, Cadogan Gardens, Flat 13, GB-SW3 2RW, Londres, Royaume-Uni;
- M. Ely Michel Ruimy, PDG du GROUPE LEONARD DE VINCI, de résidence à 77ter, rue Charles Lafitte, F-92200 Neuilly sur Seine, France.

Septième résolution

L'assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission de AUDIEX S.A. avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, dans leur capacité de commissaire aux comptes de la Société

Les Statuts se présenteront de la manière suivante:

STATUTS

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme et dénomination sociale

1.1. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

1.2. La Société a comme dénomination EUROPROP LUXEMBOURG II, S.à r.l.

Art. 2. Objet social

2.1. L'objet de la Société est l'acquisition par achat ou sous toute autre forme, la location, la mise en valeur, ainsi que le transfert par vente, échange ou sous toute autre forme et la relocation de propriétés immobilières de toutes sortes, et l'administration et le développement de ces propriétés. En général elle peut prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle estimera utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

2.2. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de société que la Société.

2.3. La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

2.4. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme il est prévu à l'Article 12 relatif à la modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la société

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social est fixé à EUR 31,000,- (trente et un mille euros) représenté par 1,240 (mille deux cent quarante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

5.2. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

5.3. La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par les associés existants sont librement cessibles entre les associés existants.

7.3. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non associés sans l'accord des associés représentant au moins trois-quarts du capital social.

Gérance

Art. 8. Conseil de gérance

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.3. La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée, sans limitation, par la signature individuelle de chaque gérant.

9.4. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminés à un ou plusieurs agents ad hoc, et déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 10. Réunions et décisions du conseil de gérance

10.1. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

10.2. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

10.3. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par son Président ou par deux gérants.

10.4. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation préalable.

10.5. Le procès-verbal sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

10.6. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple.

10.7. Un gérant peut être représenté par un autre gérant à une réunion du conseil de gérance.

10.8. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tous moyens similaires, engagée à partir du Luxembourg, permettant ainsi à plusieurs personnes de communiquer en même temps entre elles. Une telle participation est considérée être l'équivalent d'une présence physique à la réunion. Une telle décision pourra être documentée par un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

10.9. Une décision écrite, signée par tous les gérants, sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 11. Responsabilité des gérants

11.1. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Assemblées générales - Décisions des associés

12.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

12.2. En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives peu importe le nombre de parts détenues par lui.

12.3. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions de modifier les présents Statuts ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social, sans préjudice des dispositions de la Loi. La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements des associés être augmentés seulement avec l'accord unanime de tous les associés.

12.5. La tenue d'assemblées générales ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

12.6. Des assemblées générales peuvent être convoquées par le conseil de gérance, ou à la demande d'associés représentant plus de 50% du capital social.

12.7. De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les convocations.

12.8. Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

12.9. Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. Exercice social

13.1. L'exercice social commence chaque année le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 14. Approbation des comptes

14.1. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels de la Société en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

14.2. Tout associé (ou son mandataire) peut prendre connaissance desdits comptes au siège social, en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Droits de répartition

15.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

15.3. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des présents Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute par décision des associés.

16.2. Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

16.3. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

17.1. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. van Hees, R. Uhl, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 148S, fol. 48, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J. Elvinger.

(067103.3/211/469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

GILMOUR S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 98.848.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2005, réf. LSO-BG06046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064769.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

BOYART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 76.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06862, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(064770.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

PP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.653.

In the year two thousand and five, on the fifth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PICCHIO PHARMA INC. with registered office at 759, Square Victoria, Suite 224, Montreal H2Y 2J7 Quebec, Canada (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by M^e Cécile Burc, attorney at law, residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 27, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

That it is the sole shareholder of PP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., with registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 87.653 (the «Company»), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on the 4th of April 2002, published in the Mémorial C, Number 1207 of the 14th of August 2002. The articles of association of the Company were last modified by a deed of Maître Gérard Lecuit dated 16 April 2004; published in the Mémorial C, Number 686 of the 5th of July 2004, page 32 908.

All this being declared, the appearing party holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

A. First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred and eighteen thousand Euro (EUR 218,000.-) so as to raise it from its current amount of three million seven hundred and forty three thousand Euro (EUR 3,743,000.-) to three million nine hundred and sixty-one thousand Euro (EUR 3,961,000.-) by the issue of one thousand seven hundred and forty-four (1,744) new shares with a nominal par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

B. Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one thousand seven hundred and forty-four (1,744) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind hereafter described:

Contribution of a claim and a shareholders' advance

1) Description of the contribution

A Claim amounting to EUR 218,000.- (two hundred and eighteen thousand Euro) currently outstanding and recorded in the books of the Company as current liability (the «Claim»), to be converted into share capital of the Company.

2) Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the contributed assets has been given to the undersigned notary by a balance sheet of the Company dated June 20, 2005 evidencing the existence and value of the Claim to be converted as well as two certificates respectively issued by the authorized representative of the Sole Shareholder and by the board of directors of the Company.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the Claim is deemed to amount to EUR 218,000.-.

Effective implementation of the contribution in kind

PICCHIO PHARMA Inc., being the Sole Shareholder of the Company hereby certifies that:

- the Claim is currently outstanding as recorded in the interim accounts of the Company dated June 20, 2005 for a value equivalent to EUR 218,000.-. at least and has not been assigned whether in whole or in part, nor are assignable to any third party;
- the Claim is currently liquid, certain and immediately payable to the Sole Shareholder only.

Report of the Company's board of directors (conseil de gérance)

The report of the board of directors of the Company, dated 30 June 2005, annexed to the present deed, attests that MM Francesco Bellini, Stef Oostvogels and Stéphane Hadet, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as directors of the Company owing to the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation, with its effective transfer, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the preceding Resolutions, the Sole Shareholder decides to restate article 6.1 of the Company's articles of association that will now read as follows:

«6.1. Subscribed and authorised share capital. The Company's corporate capital is fixed at three million nine hundred and sixty-one thousand Euro (EUR 3,961,000.-) represented by thirty-one thousand six hundred and eighty-eight (31,688) shares («parts sociales») of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.»

There being no further business, the meeting is terminated.

1.1.2. Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand Euro (5,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PICCHIO PHARMA INC. ayant son siège social établi au 759 Square Victoria, Suite 224, Montréal H2Y 2J7 Québec, Canada (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Maître Cécile Burc, avocat, résidant 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 juin 2005,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est le seul et unique associé de la société PP LUXCO HOLDINGS I, S.à r.l., ayant son siège social établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.549 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange, en date du 4 avril 2002, publié au Mémorial C du 14 août 2002, numéro 1207. Les statuts de la société ont été dernièrement modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 16 avril 2004, publié au Mémorial C du 5 juillet 2004, numéro 686 page 32908.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix-huit mille euros (218.000,- EUR) pour porter son montant actuel de trois millions sept cent quarante-trois mille euros (EUR 3.743.000,-) à trois millions neuf cent soixante et un mille euros (3.961.000,- EUR) par l'émission de mille sept cent quarante-quatre (1.744) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit est, déclare souscrire les mille sept cent quarante quatre (1.744) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement par apport en nature comme décrit ci-après:

Apport d'une créance

1. Description des apports

Une créance d'un montant de 218.000,- EUR (deux cent dix-huit mille euros) actuellement exigible et dûment mentionnée dans les comptes intermédiaires de la Société en date du 20 juin 2005, à convertir en capital social (la «Créance»).

2. Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de ces actifs a été donnée au notaire instrumentant à travers les comptes intermédiaires de la Société en date du 20 juin 2005 renseignant l'existence et la valeur de la Créance convertie en capital social ainsi que deux certificats respectivement émis par le représentant de l'Associé Unique et par le conseil de gérance de la Société.

Evaluation de rapport

La valeur de l'apport en nature est estimée à EUR 218.000,-.

Réalisation effective de l'apport

PICCHIO PHARMA Inc., représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- La Créance est immédiatement payable tel que mentionné dans les comptes intermédiaires de la Société en date du 20 juin 2005 et n'a pas été transférée en tout ou en partie à un tiers;

- la Créance est actuellement liquide, certaine, exigible et payable à l'Associé Unique exclusivement;

Rapport du conseil de gérance de LBC CAPITAL, S.à r.l.

Le rapport du conseil de gérance de la Société en date du 30 juin 2005, annexé aux présentes, atteste que MM. Francesco Bellini, Stef Oostogels et Stéphane Hadet, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagées en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété dudit apport et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de tenir compte des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent soixante et un mille euros (3.961.000,- EUR) représenté par trente et un mille six cent quatre-vingt-huit (31.688) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi

trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.»

1.1.3. Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ cinq mille euros (5.000,- EUR).

A. Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Burc, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2005, vol. 149S, fol. 16, case 6. – Reçu 2.180 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2005.

P. Bettingen.

(068041.3/202/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

PP LUXCO HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 87.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2005.

P. Bettingen

Notaire

(068046.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 85.076.

In the year two thousand and five, on the seventh of January, at 5.30 p.m.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, The Netherlands, registered with the Chamber of Commerce and Industries for Rijnland, under number 28099309,

here represented by Mrs Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Leiden, The Netherlands, on 6 January 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 85076, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 28 December 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 April 2002, number 551. The articles of incorporation were last modified by a deed of the undersigned notary on 31 August 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of an amount of one million one hundred eighty-eight thousand three hundred Euro (EUR 1,188,300.-) from its current amount of thirty-eight million eight hundred nineteen thousand seventy-five Euro (EUR 38,819,075.-) up to forty million seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 40,007,375.-) through the issue of forty-seven thousand five hundred thirty-two (47,532) shares of the Company with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed by AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., prenamed.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of one hundred ninety thousand six hundred four (190,604) shares, with a total fair market value of twenty-three million nine hundred thousand Euro (EUR 23,900,000.-), of Avery Dennison Investments Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 97.945.

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V. hereby authorizes Ms. Patricia Horreaux, financial controller, with professional address at Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, to register the above mentioned transfer of the AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. shares in the shareholders' register of AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. held at the company's registered office and to take all necessary action to realize the transfer of ownership of the AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. shares.

As a consequence of such contribution, 100% of the share capital of the latter company is owned by the Company. The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of twenty-three million nine hundred thousand Euro (EUR 23,900,000.-) consists of one million one hundred eighty-eight thousand three hundred Euro (EUR 1,188,300.-) allocated to the share capital and twenty-two million seven hundred eleven thousand seven hundred Euro (EUR 22,711,700.-) allocated to a share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned actions, article 8 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 8.** The Company's share capital is set at forty million seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 40,007,375.-) represented by one million six hundred thousand two hundred ninety-five (1,600,295) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Proportional capital duty exemption request

Considering that the first resolution concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a contribution in kind consisting of shares of a company having its registered office in an EC Member State all the conditions as set forth by article 4-2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified, by the law of 3 December 1986, are complied with in order to benefit from the exemption on the proportional capital duty for the contribution of all the shares to the Company.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, sept janvier, à 17.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V., une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Lammenschansweg 140, 2321 JX Leiden, Pays-Bas, inscrite à la Chambre du Commerce et des Industries pour Rijnland, sous le numéro 28099309,

ici représentée par Mlle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leiden, Pays-Bas, le 6 janvier 2005. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 85.076, constituée suivant acte notarié du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 551 du 9 avril 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 31 décembre 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million cent quatre-vingt-huit mille trois cents euros (EUR 1.188.300.-), afin de le porter de son montant actuel de trente-huit millions huit cent dix-neuf mille soixante-quinze euros (EUR 38.819.075.-) pour le porter à quarante millions sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 40.007.375.-) par l'émission de quarante-sept mille cinq cent trente-deux (47.532) parts sociales nouvelles d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par Avery Dennison Netherlands Investment II B.V., ci avant nommé.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en cent quatre-vingt dix mille six cent quatre (190.604) parts sociales, ayant une valeur de marché de vingt-trois millions neuf cent mille euros (EUR 23.900.000.-), de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social à Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, inscrite au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 97.645.

AVERY DENNISON NETHERLANDS INVESTMENT II B.V. donne pouvoir à Mlle Patricia Horreaux, contrôleur financier, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle P.E.D., B.P. 38, L-4801 Rodange, Luxembourg, aux fins d'enregistrer le transfert de parts sociales de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. ci-avant mentionné, dans le registre des actionnaires de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l. tenu au

siège social de la société, ainsi que d'accomplir tout acte nécessaire à la réalisation du transfert de parts sociales de AVERY DENNISON INVESTMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

A la suite de cet apport, 100% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de vingt-trois millions neuf cent mille euros (EUR 23.900.000,-) consiste en un million cent quatre-vingt-huit mille trois cents euros (EUR 1.188.300,-) alloués au capital social et en vingt-deux millions sept cent onze mille sept cents euros (EUR 22.711.700,-) alloués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à la somme de quarante millions sept mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 40.007.375,-) représentée par un million six cent mille deux cent quatre-vingt quinze (1.600.295) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales d'une société de capitaux ayant son siège dans un Etat Membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur la base de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit proportionnel d'apport concernant l'apport de l'ensemble des parts sociales à la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 53, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2005.

J. Elvinger.

(067035.3/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

AVERY DENNISON HOLDING LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 85.076.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

J. Elvinger.

(067036.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2005.

AMPERSAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 46.562.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMPERSAND S.A. avec siège social à L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 175 du 4 mai 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 46.562.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc Lesire, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Muriel Cady, employée privée, demeurant à Battincourt (Belgique).

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et modification subséquente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

2. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes: la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, L. Lesire, M. Cady, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 3, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

E. Schlessler.

(068136.3/227/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

AMPERSAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 46.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

E. Schlessler.

(068137.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

LA ROSE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.802.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064771.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

JUNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 51.464.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, réf. LSO-BG06466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(064784.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

64300

FEDI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.914.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064773.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

INDIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 31.162.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064775.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

FIMACO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.011.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064777.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

EFAC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 82.554.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Signature.

(064779.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

DELTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 109.920.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Marc Lacombe, employé, avec adresse professionnelle au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 août 2005.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la promotion de services et produits lié aux canalisations, ainsi que toutes activités de conseil et de formation annexes.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: DELTRADE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers la Société sera engagée par la signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La personne comparante, Monsieur Peter Vansant, a déclaré souscrire les mille (1.000) parts sociales et les avoir entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18 septembre 1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société avec les pouvoirs définis par l'article 12 des statuts:

Monsieur Peter Vansant, juriste, né à Turnhout (Belgique), le 20 janvier 1965, avec adresse professionnelle au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Lacombe, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2005, vol. 895, fol. 85, case 3. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2005.

J.-J. Wagner.

(073038.3/239/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.957.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth of July.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l. a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

2) LBS HOLDINGS, S.à r.l. a company incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

both represented by Mr Lionel Spizzichino, LLM, residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on July 26, 2005.

The said proxies, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become members in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least. The existing members shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among members. Inter vivos, they may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased member may only be transferred to new members subject to the approval of such transfer given by the other members in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the members will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be members.

The managers are appointed by the general meeting of members which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 17. Each member may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of members representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company has only one member, such sole member exercises the powers granted to the general meeting of members under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the members. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be members, and which are appointed by the general meeting of members which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the members proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

- 1) Five (5) shares have been subscribed by LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., prenamed; and
- 2) Four hundred ninety five (495) shares have been subscribed by LBS HOLDINGS, S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2005.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred (2,100.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. They resolve to elect as manager of the company for an indefinite period:

- Mr. Pierre Solheid, with professional address at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à Luxembourg (L-1882), 5, rue Guillaume Kroll; et

2) LBS HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social à Luxembourg (L-1882), 5, rue Guillaume Kroll;

toutes deux représentées par Monsieur Lionel Spizzichino, LLM, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, en date du 26 juillet 2005.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclare constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des

parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été rédigés par les parties présentes, celles-ci ont souscrits le nombre d'actions et ont payé en espèce les montants suivants:

- 1) Cinq (5) parts sociales ont été souscrites par LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée; et
- 2) Quatre cent quatre vingt quinze (495) parts sociales ont été souscrites par LBS HOLDINGS, S.à r.l., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provision transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent (2.100,-) euros.

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (L-1882), 5, rue Guillaume Kroll.
2. Les associés décident d'élire la personne suivante en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Pierre Solheid, ayant pour adresse professionnelle L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 39, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

A. Schwachtgen.

(073734.3/230/307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

LARGUEZ LES AMARRES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.914.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le trois août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

I) LE CAP S.A., société anonyme, ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Mesdames Karine Vilret-Huot, avocat et Coralie Czerwinski, employée privée, demeurant toutes deux professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2213 Luxembourg,

II) VARANGUE S.A., ayant son siège social Arango-Orillac Building East 54th Str. Republic PO Box 0832-0886 Republic of Panama,

valablement représentée par la signature individuelle de Madame Karine Vilret-Huot, prénommée.

III) DARMAINE INVESTMENTS GROUP INC. ayant son siège social Arango-Orillac Building East 54th Str. Republic PO Box 0832-0886 Republic of Panama,

valablement représentée par la signature individuelle de Madame Karine Vilret-Huot, prénommée.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de LARGUEZ LES AMARRES, Société Anonyme.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La société aura pour objet l'acquisition, la gestion, la location, l'administration et la cession, de tous biens meubles ou immeubles, sous quelque forme ou quelques moyens juridiques que ce soit.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Les trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune consistent en trois cent dix (310) actions ordinaires intégralement libérées («actions de catégories A»). Les actions de catégorie A sont nominatives.

La société peut émettre différentes catégories d'actions, y compris des actions privilégiées sans droit de vote.

Chaque catégories d'actions nouvellement créée sera représentée par une lettre de l'alphabet (B, C, D,...) dans l'ordre alphabétique et spécifiera les droits attachés à chaque catégorie d'actions nouvellement créée.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel jusqu'à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification

sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Art. 6. Indépendamment des actions représentatives du capital social, il est créé trois cent dix (310) parts de fondateurs, attachés aux actions de catégorie A, sans désignation de valeur nominale et jouissant du droit de vote, du droit à dividende et du droit à participer au boni de liquidation au même titre que les actions de catégorie A représentatives du capital social.

Art. 7. Les actions ne peuvent être transférées qu'à des cessionnaires agréés préalablement par le conseil d'administration qui devra donner sa réponse dans les deux mois de la réception par lui de la lettre recommandée de la part du cédant qui en fait la demande.

En cas de refus de l'agrément de la part du conseil d'administration, l'offre sera faite par lettre recommandée aux actionnaires, pour autant qu'ils soient connus du conseil d'administration, aux mêmes conditions que pour le cessionnaire récusé.

Les autres actionnaires donneront leur réponse dans les deux mois de la réception par eux de la lettre recommandée de la part du conseil d'administration.

Art. 8. Tout transfert d'actions par un actionnaire (un «Cédant») est soumis à un droit de préemption en faveur des autres actionnaires conformément à la procédure détaillée ci-dessous:

(a) Tout actionnaire qui envisage de transférer tout ou partie de ses actions et chaque actionnaire qui est considéré comme ayant transféré tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception et devra indiquer le nom, l'adresse ou le siège du cessionnaire, le nombre d'actions à transférer, le prix, si applicable, et les conditions de paiement (ces actions seront désignées ci-après par les «Actions à céder»). Dans les quinze jours ouvrables à partir de cette notification, le conseil d'administration en informera chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise personnelle à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Ces actions seront considérées comme ayant été offertes par voie de préemption aux autres actionnaires au même prix et aux mêmes conditions que celles mentionnées dans ladite notification. Si la cession envisagée n'est pas faite en contrepartie d'une rémunération spécifiée, ces actions seront considérées comme ayant été offertes à leur juste valeur de marché déterminée conformément aux dispositions ci-après.

(b) Les actionnaires devront, endéans quarante-cinq (45) jours ouvrables à partir de la date de l'envoi de l'avis, informer le conseil d'administration par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise personnelle s'ils souhaitent exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation, sauf accord particulier entre les actionnaires, étant entendu que chaque actionnaire devra simultanément confirmer s'il accepte d'acquérir des actions supplémentaires tel que prévu au paragraphe (c) ci-après. Dans les quinze (15) jours ouvrables après la réception du dernier avis de la part des actionnaires ou après l'expiration de la période de quarante-cinq (45) jours ouvrables mentionnée ci-avant, le conseil d'administration informera tous les actionnaires des droits de préemption exercés ou du défaut d'exercice de ces droits. Si l'offre a été acceptée par les autres actionnaires pour les Actions à céder, la cession sera finalisée dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables aux conditions mentionnées ci-avant et une attestation y relative sera délivrée au conseil d'administration. Si les droits de préemption ne sont exercés que pour partie des Actions à céder, alors le Cédant ne sera pas tenu de vendre ses actions aux autres actionnaires.

(c) Lorsqu'il exerce son droit de préemption, chaque actionnaire devra confirmer s'il accepte d'acquérir des actions supplémentaires au cas où un ou plusieurs autres actionnaires n'exerceraient pas son ou leur droit de préemption, en spécifiant le nombre maximum d'actions supplémentaires que chaque actionnaire sera prêt à acquérir.

(d) Si les droits de préemption n'ont pas été exercés ou si les droits de préemption n'ont pas été exercés pour toutes les actions à céder par le Cédant, le Cédant peut, endéans trente (30) jours ouvrables après la notification du conseil d'administration vendre en une seule opération toutes (mais non pas une partie) des Actions à céder à l'acquéreur potentiel (ou aux acquéreurs potentiels), dont le(s) nom(s) a (ont) été communiqué(s) au conseil d'administration à un prix qui ne peut être inférieur aux prix et conditions indiqués dans la notification au conseil. Au cas où ledit transfert ne serait pas finalisé endéans ces trente (30) jours ouvrables, alors les Actions à céder seront de nouveau soumises au droit de préemption des autres actionnaires.

(e) Le Cédant devra fournir au conseil d'administration une preuve acceptable que le transfert des actions a été effectué pour toutes les Actions à céder soit aux autres actionnaires en vertu de leur droit de préemption, soit au bénéfice du ou des acquéreurs dont les noms ont été précédemment communiqués. Le droit de préemption ne peut être exercé que pour le nombre total des Actions à céder, même si les Actions à céder sont offertes par plusieurs actionnaires, à condition que ces Actions à céder soient transférées en une seule opération aux mêmes prix et conditions de paiement au(x) même(s) cessionnaire(s) potentiel(s) indiqué(s) dans la notification.

Le droit de préemption s'applique à toutes sortes de transfert, y compris les transferts en cas de décès des actionnaires. En cas de décès d'un actionnaire de catégorie A, le droit de préemption ne bénéficiera qu'aux actionnaires de la même catégorie, et dans ce cas, le prix de transfert est d'ores et déjà fixé à la valeur nominale respectivement au pair comptable de l'action.

En revanche, des exceptions à ces transferts pourront être déterminées par un accord entre actionnaires de la Société qui devra avoir été notifié au conseil d'administration.

Les inscriptions de transferts d'actions ne seront faites dans le registre d'actionnaires qu'après constat par une résolution du conseil d'administration que le transfert est conforme aux dispositions du présent article des statuts et que le cessionnaire a adhéré à toute convention entre actionnaires conclue par les actionnaires de la Société notifiée au conseil d'administration.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 11. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 12. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription, Libération et attribution des parts de fondateurs

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LE CAP S.A., prédésignée, deux cent dix huit actions	218
2.- VARANGUE S.A. , prédésignée, quarante six actions	46
3.- DARMAINE INVESTMENTS GROUP INC, prédésignée, quarante six actions	46
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

En rémunération de travaux d'analyse, de recherche pris en charge par les fondateurs, les parts de fondateurs sont attribuées à titre gracieux, comme suit:

- à LE CAP S.A., prénommée, deux cent dix-huit	218 parts de fondateurs
- à DARMAINE INVESTMENTS GROUP INC, prénommée, quarante-six	46 parts de fondateurs
- à VARANGUE S.A., prénommée, quarante-six	46 parts de fondateurs

Evaluation des parts de fondateurs

Un rapport de réviseur a été établi par Monsieur Christophe Deschamps, réviseur d'entreprises, Luxembourg, qui restera annexé aux présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués sans préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:
 - Madame Karine Vilret-Huot, avocat, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - Madame Coralie Czerwinski, employée privé, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - Madame Delphine de Timary, avocat, demeurant professionnellement au 26, rue Wilson, L-2732 Luxembourg.
2. L'assemblée décide de nommer un commissaire, à savoir:
 - GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., société anonyme, ayant son siège social au 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.
3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
4. Le siège de la société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux composants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Vilret-Huot, C. Czerwinski, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2005, vol. 895, fol. 85, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2005.

J.-J. Wagner.

(073029.3/239/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2005.

EBONY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.155.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CERBERUS LuxCo LDC, a limited duration company incorporated pursuant to the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under the number 14462, having its registered office at Caledonian Bank & Trust Limited, Caledonian House, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.,

here represented by Ms Isabelle Lux, «licenciée en droit», residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, on July 26, 2005.

The said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole participant of EBONY INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 102.155, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, on the 23 of July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 13 of October 2004, n° 1023. The articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 12th April 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole participant resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand three hundred Euro (EUR 5,300.-) in order to increase it from its current amount of twenty two thousand three hundred Euro (EUR 22,300.-) up to twenty seven thousand six hundred Euro (EUR 27,600.-) through the issue of fifty three (53) shares of the Company, bearing the numbers 224 to 276 inclusive and having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The 53 new shares have all been subscribed by the sole participant, pre-named, and fully paid up in cash by the sole participant, so that the amount of five thousand three hundred Euro (EUR 5,300) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution of an aggregate amount of five thousand three hundred Euro (EUR 5,300.-) is fully allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 6 paragraph one of the Company's articles of association of the Company is modified and reads now as follows:

«**Art. 6.** The corporation's share capital is set at twenty seven thousand six hundred Euro (EUR 27,600.-) represented by two hundred seventy six (276) ordinary shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (the Ordinary Shares).»

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CERBERUS LuxCo LDC, une société établie en conformité avec les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 14462, ayant son siège social à Caledonian Bank & Trust Limited, Caledonian House, P.O. Box 1043GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I.,

ici représentée par Madame Isabelle Lux, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 26 juillet 2005.

La procuration signée *ne varietur* par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante étant l'associé unique de EBONY INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 102.155, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1023 du 13 octobre 2004. Les statuts de la société ont été modifiés par acte du notaire soussignée en date du 12 avril 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent euros (EUR 5.300,-) afin de porter le capital social de la société de son montant actuel de vingt deux mille trois cent euros (EUR 22.300,-) à vingt-sept mille six cent euros (EUR 27.600,-) par l'émission de cinquante trois (53) parts sociales, portant les numéros allant de 224 à 276 inclus, et ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les 53 parts sociales sont ou vont toutes êtres souscrites par l'associé unique, pré-nommé, contre paiement en espèces d'un montant de EUR 5.300,-, de sorte que le montant de cinq mille trois cent euros (EUR 5.300,-) se trouve maintenant à la disposition de la Société. La preuve du montant à souscrire a été soumise au notaire instrumentant.

L'apport total d'un montant de cinq mille trois cent euros (EUR 5.300,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 6 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit:

«**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à vingt sept mille six cent euros (27.600,-) représenté par deux cent quarante trois (276) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Ordinaires).»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lux, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 19, case 10. – Reçu 53 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

A. Schwachtgen.

(073752.3/230/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

EBONY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 102.155.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1266 du 28 juillet 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(073755.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

SOMAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.999.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le 1^{er} août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) GECOS - GENERALE DI COMMERCIO E SERVIZI S.p.A, ayant son siège social à 30124 Venise, San Marco 5278, Italie, ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par Messieurs Francesco Moglia et Christophe Velle, tous deux employés privés, Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2005.

2) GRUPPO PAM S.p.A, ayant son siège social à Venise, San Marco 5278, Italie, ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par Messieurs Francesco Moglia et Christophe Velle, tous deux employés privés, Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2005.

Les prédites procurations signées ne varietur, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de SOMAINVEST S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 50.000.000,- (cinquante millions d'euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} août 2010, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois

arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le deuxième jeudi du mois d'avril de chaque année à 15.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire avant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se réunira le deuxième jeudi du mois d'avril 2006 à 15.30 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

GECOS - GENERALE DI COMMERCIO E SERVIZI S.p.A, neuf mille actions	9.000
GRUPPO PAM S.p.A, mille actions	1.000
Total: dix mille actions	10.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.485,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Seconde résolution

Les personnes suivantes ont été appelées aux fonctions d'administrateurs pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Monsieur Christophe Velle, né à Thionville (France) le 28 octobre 1974, employé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Président,
- Monsieur Lorenzo Patrassi, né le 22 avril 1972 à Padova (Italie), employé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur,
- Madame Carine Agostini, née le 27 avril 1977 à Villerupt, (France) employée, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur,
- Monsieur Andréa Carlassare, né à Cles (TN) en Italie le 6 août 1965 et domicilié à I-30038 Spinea, Via delle industrie 8, Administrateur.

Troisième résolution

A été appelé aux fonctions de commissaire pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

La société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, avec siège social à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la Section B et le n° 94.523.

Quatrième résolution

Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Moglia, Ch. Velle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, vol. 149S, fol. 56, case 3. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2005.

J. Delvaux.

(074081.3/208/238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

AURORA-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 66.106.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AURORA-INVEST S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, constituée sous la dénomination de AVANT-INVEST S.A., suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 7 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 825 du 12 novembre 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1089 du 30 novembre 2001, modifiée en AURORA-INVEST S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 février 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 891 du 12 juin 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.106.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Muriel Cady, employée privée, demeurant à Battincourt (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Lesire, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la promotion immobilière (NACE-LUX: 70.110) et la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société également pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique de l'informatique et de gestion d'entreprise.

Elle pourra recevoir des commissions et rémunérations des activités ci-dessus énoncées.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

2. Transfert du siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et modification subséquente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la promotion immobilière (NACE-LUX: 70.110) et la participation dans le capital social de différentes sociétés ainsi que la gestion des sociétés appartenant en majorité à la soparfi, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties et autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société également pour objet toutes activités d'intermédiaire, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique de l'informatique et de gestion d'entreprise.

Elle pourra recevoir des commissions et rémunérations des activités ci-dessus énoncées.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, et de modifier, par conséquent, la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa, première phrase.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Cady, L. Lesire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, vol. 25CS, fol. 3, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

E. Schlesser.

(068140.3/227/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

AURORA-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 66.106.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

E. Schlesser.

(068141.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

CLUB MED ASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 72.301.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLUB MED ASIE S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 22, parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B numéro 72.301, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1010 du 29 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les quinze mille deux cent cinquante (15.250) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg avec effet immédiat.

2.- Modification subséquente de l'article 2, premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (premier alinéa). «Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-5365 Münsbach, 22, parc d'Activité Syrdall au L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 47, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2005.

J. Elvinger.

(073618.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2005.

64320

TING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.410.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mars 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 mars 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065495.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.

TING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.410.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mars 2005 que:

- l'assemblée renomme les administrateurs sortant, à savoir: F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A. et HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005;
- l'assemblée renomme F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., comme commissaire aux comptes, et ceci jusqu'à la prochaine assemblée approuvant les comptes 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 11 mars 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Signatures

F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065503.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2005.
